

Département des Côtes d'Armor

# BILAN 2025

DE LA MISE EN ŒUVRE  
DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL  
D'INSERTION

Direction  
développement social





## SOMMAIRE

I - ÉTAT D'AVANCEMENT.....	4
II - FICHES ACTIONS - MISE EN ŒUVRE 2025 .....	7
<b>AXE STRATÉGIQUE 1</b> .....	7
Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités.....	7
<b>AXE STRATÉGIQUE 2</b> .....	20
Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées.....	20
<b>AXE STRATÉGIQUE 3</b> .....	34
Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires.....	34

# I - ÉTAT D'AVANCEMENT

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	N°	Actions	ÉTAT D'AVANCEMENT 2025
<p><b>AXE 1</b> DYNAMISER LES PARCOURS D'INSERTION AU REGARD DES SINGULARITÉS ET DES BESOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET DE LEURS POTENTIALITÉS</p>	<p><b>1-1</b> Améliorer les délais d'amorçage des parcours et d'orientation des personnes</p>	1	Garantir aux nouveaux entrants dans le dispositif insertion une orientation dans les 15 jours	■
		2	Construire des outils de communication simplifiés à destination des allocataires du rSa pour mieux appréhender leur parcours	■
		3	Accentuer les orientations des personnes vers les dispositifs d'accompagnement renforcé : accompagnement global, actions de remobilisation...	■
		4	Fluidifier les parcours d'insertion par le déploiement d'un portail partagé au service des allocataires rSa	■
		5	Repérer les personnes non engagées dans un parcours et leur proposer de nouvelles modalités de mobilisation	■
	<p><b>1.2</b> Valoriser le pouvoir d'agir des personnes et accompagner différemment leur parcours</p>	6	Consolider la formation des travailleurs sociaux pour une meilleure prise en compte et valorisation des compétences psychosociales des personnes, et plus largement de leur pouvoir d'agir	■
		7	Promouvoir toutes les expériences favorisant la pair-aidance entre les personnes allocataires du rSa	■
		8	Construire un outil type « carnet de bord » ou « projet personnalisé d'insertion » à l'attention des personnes accompagnées et de leurs accompagnants afin de suivre les étapes du parcours	■
		9	Reconnaître et favoriser l'accès au sport et à la culture dans le parcours d'insertion (ouverture sur l'extérieur, bien-être, estime de soi)	■
	<p><b>1-3</b> Prendre en compte les singularités de certaines personnes accompagnées</p>	10	Développer davantage la dimension « insertion » dans l'accompagnement éducatif des jeunes accompagnés (16/21 ans) par l'Aide Sociale à l'Enfance	■
		11	Proposer des actions dédiées pour soutenir l'insertion sociale et professionnelle des familles monoparentales	■
		12	Consacrer l'accompagnement spécifique pour certains publics allocataires du rSa (gens du voyage, grands précaires, artistes, travailleurs indépendants et exploitants agricoles)	■
	<p><b>1.4</b> Développer des parcours d'insertion sociale</p>	13	Promouvoir le bénévolat et la mobilisation des personnes au titre d'une utilité sociale sur leur territoire, en lien avec les acteurs associatifs, culturels et collectivités territoriales présentes sur les bassins de vie des personnes question	■
		14	Déployer des modalités d'« Aller vers » les personnes les plus isolées afin de lutter contre le non recours en favorisant l'accès aux droits	■

■ Action en cours de mise en œuvre/engagée ■ Action non engagée en 2025 ■ Action suspendue ou arrêtée

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	N°	Actions	ÉTAT D'AVANCEMENT 2025
<b>AXE 2</b> CONJUGUER NOS FORCES POUR FAVORISER L'ACCÈS À UN EMPLOI DURABLE POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES	<b>2-1</b> Dépasser les freins pour aller vers l'emploi	15	Encourager les coopérations territoriales pour proposer une offre de mode de garde aux personnes en formation ou reprise d'emploi en lien avec le schéma départemental des services aux familles	■
		16	Soutenir les initiatives visant à lever les problèmes de mobilité (plateformes de mobilités et co-voiturage solidaire) en lien avec le schéma départemental des mobilités	■
		17	Construire des parcours intégrés insertion, formation, emploi pour les secteurs d'activité en tension et les encourager financièrement	■
		18	Consacrer le rôle des infirmiers de territoire, acteurs clef dans la médiation en santé pour les allocataires du rSa accompagnés par les pôles sociaux des Maisons du Département	■
	<b>2-2</b> Co-construire les accompagnements socio-professionnels entre acteurs	19	Coordonner les parcours des personnes via des outils partagés : le logiciel Néoinsertion, le diagnostic 360...	■
		20	Renforcer le rôle des conseillers parcours insertion au sein des Maisons du Département pour faciliter les liens entre les travailleurs sociaux et les acteurs sur les territoires	■
		21	Simplifier et optimiser les parcours d'accompagnements en mobilisant les instances de concertation locales	■
	<b>2-3</b> Développer de nouvelles modalités de mises en relation entre personne accompagnée/employeur/partenaire de l'insertion pour favoriser l'entrée en emploi	22	Promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs de l'insertion par l'activité économique la démarche de « médiation active vers l'emploi » : « l'emploi d'abord » et le coaching renforcé	■
		23	S'appuyer sur le réseau de l'économie sociale et solidaire pour proposer et soutenir les initiatives permettant un rapprochement entre les acteurs de l'insertion et ceux de l'économie	■
		24	Poursuivre le déploiement de la clause sociale d'insertion par l'activité économique, ainsi que les marchés réservés à l'insertion et au handicap dans les marchés publics du Conseil départemental	■
		25	Accompagner les ateliers et chantiers d'insertion dans la consolidation ou l'évolution de leur offre pour une plus grande adéquation avec les besoins et profils des allocataires rSa	■

■ Action en cours de mise en œuvre/engagée ■ Action non engagée en 2025 ■ Action suspendue ou arrêtée

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	N°	Actions	ÉTAT D'AVANCEMENT 2025
<b>AXE 3</b> GARANTIR UN PILOTAGE CONCERTÉ DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE AVEC LES ACTEURS, LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES	<b>3.1</b> Mieux connaître les personnes accompagnées en insertion	26	Solliciter des remontées régulières d'éléments de diagnostic de la part des partenaires associatifs et institutionnels	
		27	Moderniser et fiabiliser les systèmes d'information, et garantir l'interopérabilité des outils	
	<b>3-2</b> Se doter d'instances de gouvernance partagées et concertées sur la vie du Programme Départemental d'Insertion	28	Créer un comité de suivi du Programme Départemental d'Insertion, composé des acteurs associés à son élaboration et réuni annuellement afin d'évaluer les réalisations de l'année et valider les propositions de nouvelles actions	
		29	Créer et animer un comité d'usagers départemental, composé des représentants locaux des allocataires rSa, pour notamment l'associer au suivi du programme départemental d'insertion	
		30	Organiser annuellement une conférence des financeurs des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)	
	<b>3-3</b> Garantir l'interconnaissance entre les acteurs sur les territoires	31	Impulser une démarche d'aller vers de la part des acteurs de l'insertion et de la formation via des rencontres programmées en direction des prescripteurs et du public	
		32	Proposer un temps annuel « assises départementales de l'insertion » ouvert à l'ensemble des acteurs et notamment aux personnes accompagnées pour témoigner des actions et projets initiés sur les territoires dans l'année	
		33	Déployer une plateforme numérique pour informer sur l'offre de formation, d'insertion et d'emploi disponible pour les personnes	
	<b>3-4</b> Permettre une traduction de la politique départementale à l'échelle des territoires	34	Promouvoir la création de comités d'usagers à l'échelle de chaque établissement public de coopération intercommunale	
		36	Encourager les expérimentations et initiatives locales pour répondre au plus près aux besoins des personnes en insertion dans leur bassin de vie	

■ Action en cours de mise en œuvre/engagée ■ Action non engagée en 2025 ■ Action suspendue ou arrêtée

## II - FICHES ACTIONS - MISE EN ŒUVRE 2025

### AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

#### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-1 Améliorer les délais d'amorçage des parcours et d'orientation des personnes

#### Action n° 1

Garantir aux nouveaux entrants dans le dispositif insertion, une orientation dans les 15 jours

#### Réalisations 2025

- COTECH le 30/09/2025
- Échanges France Travail (SDP) le 25/03/2025 et le 8/04/2025
- Rencontre AGIR le 21/03/2025
- Rencontre APAJH le 4/04/2025
- Rencontre EMAH22+ le 06/06/2025
- Rencontre CD22 / nouveaux CIP Plateforme le 3/07/2025
- Échange avec RDV Insertion le 27/07/2025, le 26/09/2025 et le 15/10/2025
- Rencontre avec Territoire Zéro Chômeurs CCKB le 17/11/2025
- Consolidation des attendus en lien avec les indicateurs/délais
- Adaptation des procédures et outils suite à la mise en œuvre de la LPE
- 541 ARSA orientés, 228 premiers entretiens, 206 CER signés
- Déplacements quotidiens dans l'ensemble du Département : Environ 32 000km parcourus par les CIP pour assurer les accompagnements

#### Freins/obstacles

> Impact de la LPE sur les procédures et outils de mise en œuvre de la Plateforme – adaptation constante à un contexte mouvant

#### À signaler

- Évolution des profils d'allocataires du RSA suivis par la Plateforme : ARSA avec des freins sociaux plus importants (ARSA plus éloignés de l'emploi)
- Poursuivre l'articulation avec les MdD, notamment pour s'adapter aux nouvelles procédures de la LPE
- Articulation Plateforme / OE
- Renforcer la connaissance de la plateforme au sein des MdD

#### Indicateurs de suivi

- Délais moyens de prise de 1<sup>er</sup> contact (janvier – septembre 2025) : 11 jours contre 19 en 2022
- Délais moyens premier entretien (janvier – septembre 2025) : 32 jours contre 35 en 2022
- Délais de contractualisation du CER (janvier – septembre 2025) : 35 jours contre 38 en 2022

#### Perspectives 2026

> Poursuite de l'action en 2026 en poursuivant l'adaptation aux nouvelles procédures d'orientation des ArSa de la Loi Plein Emploi.



**AXE STRATÉGIQUE 1**

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL**

1-1 Améliorer les délais d'amorçage des parcours et d'orientation des personnes

Action n° 2	
Construire des outils de communication simplifiés à destination des allocataires du rSa pour mieux appréhender leur parcours	
Objectif de l'action	
Contenu de l'action et réalisation	
Bénéficiaires de l'action	Pilote de l'action ou copilote
Partenaires pressentis	
Indicateurs de suivi	Phasage > 2024 et 2027

Mise en suspens cause déploiement loi PE

**AXE STRATÉGIQUE 1**

**Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités**

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL**

**1-1 Améliorer les délais d'amorçage des parcours et d'orientation des personnes**

**Action n° 3**

Accentuer les orientations des personnes vers les dispositifs d'accompagnement renforcé : accompagnement global, garantie d'activité départementale, actions de remobilisation...

**Réalisations 2025**

- Les Conseillères Parcours Insertion sont formées à accompagner les travailleurs sociaux afin qu'ils prescrivent les dispositifs les plus adaptés aux allocataires RSA. Les CPI participent à l'animation fonctionnelle proposée par la conseillère technique chaque mois.

**Pour L'accoglo :**

- mise en place de 2 nouveaux portefeuilles Acco Glo sur les territoires des MdD de St-Brieuc et Lannion
- deux réunions entre professionnels de France Travail et du département afin de mettre à jour le nouveau protocole d'entrée en Acco Glo pour le flux et le stock.
- réunions sur chaque territoire entre les conseillers Acco Glo et les CPI

**Pour l'action de remobilisation :**

- participation aux COTECH et COPIL
- suivi des prescriptions et parcours engagés localement par les CPI
- prolongation du marché de septembre 2024 à avril 2025 : titulaire ELAN
- sourcing auprès de 4 partenaires en collaboration avec le service de la commande publique
- Nouveau marché septembre 2025 – janvier 2027 : titulaire BIMBAMJOB

**Freins/obstacles**

> La Loi pour le Plein Emploi qui impacte la mise en œuvre du nouveau protocole Acco Glo

**À signaler****Indicateurs de suivi****Pour l'Accompagnement Global**

- 230 prescriptions des MdD au 31/10/2025
- 349 entrées dont 70 % de ARSA au 31/08/2025
- 473 sorties dont 36,8% positives (emploi, formation) au 31/08/2025

**Pour le dispositif actions de remobilisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**

- nbre de prescriptions : 93
- nbre de suivis : 53
- nbre de sorties dynamiques : 27

**Perspectives 2026**

> Poursuite de cette action



<p><b>AXE STRATÉGIQUE 1</b>  <b>Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités</b></p>	
<p><b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>  <b>1-1 et 1-2 Améliorer les délais d'amorçage des parcours et d'orientation des personnes tout en valorisant le pouvoir d'agir des personnes.</b></p>	
<p style="text-align: center;"><i>Fusion Action n° 4 et Action n° 8</i>                  Fluidifier les parcours d'insertion par le déploiement d'un portail partagé au service des allocataires rSa et proposer un suivi du parcours d'insertion sous la forme d'un carnet de bord</p>	
<p><b>Objectif de l'action : Disposer d'un portail numérique visant à optimiser le parcours des allocataires RSA</b></p>	
<p><b>Réalisations 2025</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision actée de mettre fin au déploiement de la plateforme Insertion 22 pour problèmes techniques sans résolution possible à moyen terme, empêchant le déploiement auprès des territoires, des partenaires et des allocataires.</li> </ul>	
<p><b>Freins/obstacles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Difficultés fonctionnelles constatées dans le déploiement de la plateforme par le prestataire</li> <li>&gt; Interopérabilité avec la plateforme des Emplois de l'Inclusion</li> </ul>	
<p><b>À signaler</b></p>	
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<p><b>Perspectives 2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Arrêt de la plateforme Insertion 22</li> </ul>

**AXE STRATÉGIQUE 1**

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL**

**1-1 Améliorer les délais d'amorçage des parcours et d'orientation des personnes**

**Action n° 5**

Repérer les personnes non engagées dans un parcours et leur proposer de nouvelles modalités de mobilisation

**Réalisations 2024**

- Poursuite du plan d'action de remobilisation des Demandeurs d'Emploi de Longue et Très Longue Durée/ bRSA engagé en 2023 (Cf. détail dans rubrique « Réalisé 2023 »)
- Augmentation de 6 le nombre de portefeuilles de suivi intensif dans les agences dont certains spécifiques RSA depuis septembre
- + 2 portefeuilles GLO (dont 1 spécifique RSA) depuis le 1<sup>er</sup> juillet
- Mise en place d'une session Prépa Avenir Adulte spécifique RSA (démarrage le 18 nov.)

**Freins/obstacles**

Idem 2023 :

- > Public parfois difficile à mobiliser (plusieurs convocations sont parfois nécessaires)
- > Gestion des certaines problématiques liées à la santé et tout particulièrement les addictions.
- > Maintien de la mobilisation au moment de la concrétisation de certains moments clés (immersions, entrées en prestations ou reprises d'emploi) ==> 30% d'abandon

**À signaler**

- Signature d'une convention de partenariat avec la CPAM dont l'objectif est de favoriser la prévention des demandeurs d'emploi et lutter contre le non-recours aux droits.
- À venir au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'inscription de tous les nouveaux demandeurs de RSA ainsi que tous les bRSA ==> permettra de faciliter le repérage de ce public
- Collaboration dispositif AGIR avec le SPE effective

**Indicateurs de suivi**

- > bRSA inscrits comme demandeurs d'emploi au 3<sup>e</sup> trimestre 2024 :
  - 5 548 toutes catégories (+5,7 %/N-1)
  - 3 533 (64 %) ont bénéficié d'au moins 1 service dans les 12 mois
  - dont 1 794 (32 %) de mises en relation sur des offres d'emploi
- > Accompagnement Global depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :
  - 553 intégrations (+28 %/N-1) dont 70,5 % de bRSA (+4,5 points/N-1)
  - 440 sorties (+21,5 %/N-1) dont 40 % de sorties positives soit 173 bRSA (+22 %/N-1). 31 % de sorties en emploi et 8,2 % en formation

**Perspectives 2026**

## AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-2 Valoriser le pouvoir d'agir des personnes et accompagner différemment leur parcours

#### Action n° 6

Consolider la formation des travailleurs sociaux pour une meilleure prise en compte et valorisation des compétences psychosociales des personnes, et plus largement de leur pouvoir d'agir

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

• 2024 et 2027

Programmation ultérieure

**AXE STRATÉGIQUE 1**

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL**

1-2 Valoriser le pouvoir d'agir des personnes et accompagner différemment leur parcours

**Action n° 7**

Promouvoir toutes les expériences favorisant la pair-aidance entre les personnes allocataires du rSa

**Réalisations 2025**

- Cette action n'a pas été mise en œuvre.

**Freins/obstacles**

- > Le parcours de formation à la pair-aidance est long et demande une forte implication.
- > La priorité a été mise sur le déploiement des comités locaux des usagers.

**À signaler**

- La conseillère parcours insertion n'a pas identifié des personnes concernées susceptibles de suivre ce genre de formation.

**Indicateurs de suivi****Perspectives 2026**

- > Remise en cause de la pertinence de cette action



## AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-2 Valoriser le pouvoir d'agir des personnes et accompagner différemment leur parcours

<b>Action n° 8</b> Construire un outil type « carnet de bord » ou « projet personnalisé d'insertion » à l'attention des personnes accompagnées et de leurs accompagnants afin de suivre les étapes du parcours	
<b>Objectif de l'action</b> • Garantir le respect du principe du « <i>dites-le nous une fois</i> » grâce à la création d'un outil partagé entre les acteurs	
<b>Contenu de l'action et réalisation</b> > Dans le cadre de la mise en place du portail usager, il s'agit de construire un outil pour l'allocataire rSA qui lui permette de : - capitaliser ses expériences - faciliter les échanges avec les partenaires - faciliter la contractualisation avec le Département ou Pôle Emploi Ce carnet de bord s'articulera avec les autres outils utilisés par les acteurs de l'insertion : diagnostic partagé, dispositifs accompagnement et contrats (contrat d'engagement réciproque ou Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi)	
<b>Bénéficiaires de l'action</b> • Allocataires du rSa	<b>Pilote de l'action ou co-pilote</b> • Conseil départemental 22 : Direction du développement social ( <i>service insertion et économie sociale et solidaire</i> ) et la Direction des systèmes d'information
<b>Partenaires pressentis</b> • Prescripteurs • Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) • Service juridique du Conseil départemental 22	
<b>Indicateurs de suivi</b> • Nombre de carnets de bord établis par an	<b>Phasage</b> • 2024 et 2027

Fusion avec action n° 4

## AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-2 Valoriser le pouvoir d'agir des personnes et accompagner différemment leur parcours

Action n° 9	
Reconnaître et favoriser l'accès au sport et à la culture dans le parcours d'insertion (ouverture sur l'extérieur, bien-être, estime de soi)	
Objectif de l'action	
Contenu de l'action et réalisation	
Bénéficiaires de l'action	Pilote de l'action ou co-pilote
Partenaires pressentis	
Indicateurs de suivi	Phasage > 2024 à 2027

Mise en suspens



## AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-3 Prendre en compte les singularités de certaines personnes accompagnées

#### Action n° 10

Développer davantage la dimension « insertion » dans l'accompagnement éducatif des jeunes accompagnés (16/21 ans) par l'aide sociale à l'enfance

##### Réalisations 2025

- Recrutement au 01/10/24 d'un chargé de mission autonomie des jeunes majeurs de l'ASE
- Réalisation d'un diagnostic et élaboration d'un plan d'actions, réuni dans une stratégie départementale votée à l'assemblée départementale le 23/06/2025 dont l'action n°14
- Organisation de la première Commission départementale d'accès à l'autonomie (CDAA) programmée le 13/01/2026 dont le premier thème travaillé sera l'insertion socioprofessionnelle

##### Freins/obstacles

- Les jeunes de l'ASE sont touchés par les difficultés d'accès à l'emploi et à la formation, à l'instar des jeunes costarmoricains mais cela n'est pas ressortie comme une problématique prioritaire lors de la première phase de diagnostic. Le travail de concertation et d'élaboration partenariale qui va être initié avec la CDAA permettra d'aller plus loin et d'identifier les freins spécifiques des jeunes de l'ASE afin de proposer des actions adaptées.

##### À signaler

##### Indicateurs de suivi

- > Mise en place et tenue de la CDAA
- > Signature de convention de partenariat spécifique pour ce public

##### Phasage

> 2024 à 2027

**AXE STRATÉGIQUE 1**

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL**

1-3 Prendre en compte les singularités de certaines personnes accompagnées

**Action n° 11**

Proposer des actions dédiées pour soutenir l'insertion sociale et professionnelle des familles monoparentales

**Réalisations 2025**

- Installation du CTEFI le 04/04/2025 : L'axe « familles en situation de monoparentalité » a été réaffirmé en complément des 3 nouveaux axes.
- Le guide/répertoire de SBAA a été remis aux partenaires le 4 avril 2025. Celui de LTM sera remis le 16/12/2025. Ils contiennent un schéma de parcours en 6 étapes possibles ainsi que 10 profils de personas, permettant une projection par les personnes concernées. Il est à destination des partenaires et professionnels. Ce guide est édité en version papier et accessible auprès de la MdD.
- Le forum parents solo continu son déploiement sur SBAA et sur LTM en complémentarité de l'axe allers vers en milieu rural également porté par le CTEFI.
- Continuité dans la mise place du chèque égalité.

**Freins/obstacles**

> Organisation de forum parents solo sur le secteur de LTM rendu moins efficient en ruralité en raison de problématiques de mobilité (centralisation de l'offre de transport sur Lamballe-Armor).

**À signaler**

- Cette action est reconnue comme importante et pourrait intégrer le plan d'action du CTEFI de façon durable.

**Indicateurs de suivi**

- Un guide de parcours réalisé et diffusé aux acteurs pour les deux agglomérations.
  - Un fonds dédié à la levée des freins créé, « le chèque égalité », co-financé par la Région, la CD22 et SBAA. Le chèque égalité est actuellement doté d'une enveloppe de 6 500 €.
- Pour 2025, 5 092 € ont été distribués soutenant 16 familles (moyenne de 318 €) pour des frais liés aux réparations de véhicules, aux frais de garde en crèche, à la téléphonie, à l'acquisition d'ordinateur, à l'obtention d'équivalences de diplômes, au règlement d'une carte grise.

**Perspectives 2026**

- > Mise au travail du lien avec les entreprises.



## AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-3 Prendre en compte les singularités de certaines personnes accompagnées

#### Action n° 12

Consacrer l'accompagnement spécifique pour certains publics allocataires du rSa  
(gens du voyage, artistes, travailleurs indépendants, exploitants agricoles, grands précaires)

#### Réalisations 2025

- Conventions de délégation ou de partenariat renouvelées avec les structures partenaires-prestataires : MSA, Itinérance, Missions locales
- Mise en place de tableaux de suivi plus détaillés auprès de la MSA et ITINERANCE
- Travail sur le formalisme des documents MSA
- Travail d'interconnaissance entre les TS MSA et CPI CD22
- Mise en place de Cellule de Remobilisation avec la MSA et Itinérance
- Déploiement de l'expérimentation RSA Missions locales/MdD sur tous les territoires costarmoricens
- Présence de la chargée de mission insertion sociale sur une commission FAJ de chaque territoire pour harmoniser les pratiques
- Nouvelles modalités d'accompagnement pour les ARSA ETI
- Accompagnement des artistes ARSA par un travailleur social dédié et mise en place d'une formation « gérer et développer son activité d'artiste/auteur » par l'association 40 m cube pour 10 artistes.

#### Freins/obstacles

> Le travail partenarial nécessite ingénierie et temps

#### À signaler

• De nombreux groupes de travail ont été réalisés pour améliorer l'articulation entre CD et partenaires.

#### Indicateurs de suivi

- > Nombre de ARSA accompagnés du 01/01/2025 au 30/09/2025 :
  - gens du voyage : 241
  - exploitants agricoles : 188
  - Missions locales : 49
- > Enquête de satisfaction non demandée et non spécifiée dans les conventions - point à faire évoluer

#### Perspectives 2026

- > Poursuite de cette action
  - Dialogue de gestion avec les partenaires à poursuivre avec régularité
  - Refonte du règlement intérieur FAJ pour les Missions Locales
  - Mise en place d'une nouvelle organisation avec le déploiement de la Loi pour le Plein Emploi

## AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-4 Développer des parcours d'insertion sociale

Action n° 13	
Promouvoir le bénévolat et la mobilisation des personnes au titre d'une utilité sociale sur leur territoire, en lien avec les acteurs associatifs, culturels et collectivités territoriales présentes sur les bassins de vie	
Objectif de l'action	
Contenu de l'action et réalisation	
Bénéficiaires de l'action	Pilote de l'action ou co-pilote
Partenaires pressentis	
Indicateurs de suivi	Phasage > 2024 à 2027

Fusion avec action 3



## AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

#### 1-4 Développer des parcours d'insertion sociale

#### Action n° 14

Déployer des modalités d'« Aller vers » les personnes les plus isolées afin de lutter contre le non recours en favorisant l'accès aux droits

##### Réalisation 2025

- Fin de la prestation confiée à ADALEA pour l'accompagnement des Grands précaires. L'accompagnement a été redéployé dans les MdD ;
- Déploiement de la solidarité à la source par la CAF et la MSA qui permet à des personnes en non-recours de faire valoir leurs droits + indiquer le dispositif O2R avec 3 prestataires dans les Côtes d'Armor donc des actions en cours dans ce sens
- Interconnaissances entre EMAH22+, les MdD et la Plateforme d'orientation et d'amorçage des parcours d'insertion des allocataires du RSA
- Mise en place d'une procédure d'articulation entre la Plateforme d'orientation et d'amorçage des parcours d'insertion des allocataires du RSA (Forum des Savoirs) et EMAH22+
- Présentation de cette procédure en COTECH REFI devant les membres du RPE
- Organisation de réunions avec la DDETS pour comprendre les attendus et les problématiques de ce dispositif

##### Freins/obstacles

- > Baisse des subventions dédiées à l'insertion au BP 2025
- > Les dispositifs O2R sont portés par l'État, le CD n'a pas été associé pour l'appel à projet.

##### A signaler

- Connaissance de ce dispositif en février 2025

##### Indicateurs de suivi

- > Nombre de réunions : 7
- > Nombre de procédure : 1

##### Phasage

- > 2025 à 2027

## AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-1 Dépasser les freins pour aller vers l'emploi

#### Action n° 15

Encourager les coopérations territoriales pour proposer une offre de mode de garde aux personnes en formation ou reprise d'emploi en lien avec le schéma départemental des services aux familles

#### Réalisations 2025

- Pas d'action

#### Freins/obstacles

- > Manque de communication entre les crèches et les structures d'insertion
- > Réticence au niveau des crèches d'accueillir un public en insertion car les professionnels ont l'habitude de travailler avec les enfants et non les parents. Ils considèrent que ce n'est pas le cœur de leur métier

#### À signaler

- Un nouveau référentiel Cnaf est attendu

#### Indicateurs de suivi

- Nombre de places réservées par les établissements d'accueil du jeune enfant labellisés : 21
- Nombre d'enfants accueillis en établissements d'accueil du jeune enfant : 23
- Taux de retour à l'emploi des parents : pérennisation du mode de garde pour 9 enfants

#### Perspectives 2026

- > Relancer le dispositif en animant le réseau des crèches AVIP existantes.



## AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-1 Dépasser les freins pour aller vers l'emploi

#### Action n° 16

Soutenir les initiatives visant à lever les problèmes de mobilité (plateformes de mobilités et co-voiturage solidaire) en lien avec le schéma départemental des mobilités

#### Réalisations 2025

- Soutien financier aux 6 plateformes à hauteur de 170 000 € (co-financement à parité CD22-État dans le cadre du Contrat pour l'Insertion et l'Emploi 2025)

#### Freins/obstacles

- > Grande fragilité financière des plateformes de mobilité dont la pérennité n'est pas assurée.
- > Baisse du financement FSE et CD22 pour les plateformes

#### À signaler

- La plateforme de mobilité Wimoov de Guingamp a suspendu totalement son activité au 31/08/2025, faute de financements suffisants.
- Projet de fusionner la plateforme de Lamballe avec celle de Saint-Brieuc pour réduire les coûts (1 ETP de conseiller mobilité au lieu de 4).
- Projet de fermeture de la plateforme de mobilité de Loudéac, portée par Emmaüs Action Ouest au 31/12/2025 faute de financements sur 2026.

#### Indicateurs de suivi

- A ce jour, 5 plateformes de mobilité existent et interviennent sur le département sur les territoires suivants : Dinan Agglomération, Lamballe Terre et Mer, Communauté de communes du Kreiz Breizh, Loudéac Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération.
- Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2025 ce sont 478 personnes qui ont été accompagnées par une plateforme de mobilité

#### Perspectives 2026

- > Action à poursuivre

## AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-1 Dépasser les freins pour aller vers l'emploi

#### Action n° 17

Construire des parcours intégrés insertion, formation, emploi pour les secteurs d'activité en tension et les encourager financièrement

#### Réalisations 2025

- Une session de formation réalisée sur chacun des 2 territoires :  
Saint-Brieuc : du 18/11/24 au 9/10/2025  
Dinan : du 16/12/2024 au 22/11/2025

#### Freins/obstacles

- > Difficulté à mobiliser des ARSA sur les métiers de l'aide à la personne, malgré une campagne de communication très large et coûteuse.
- > Des stagiaires présentant des freins à l'emploi très importants (santé, mobilité, langue, capacité d'apprentissage...) ne leur permettant pas toujours d'aller au bout de la formation et de s'inscrire durablement dans l'emploi

#### À signaler

- Dispositif co-financé par la Région Bretagne
- En cas de renouvellement, cibler de nouveaux territoires.

#### Indicateurs de suivi

- > **St Brieuc** : sur les 10 personnes entrées en phase 1, 6 ont intégré la phase 3. Sur ces 6 personnes : 4 ont obtenu le Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles, 1 a signé un CDI, 2 ont signé des CDD et 3 sont en recherche d'emploi
- > **Dinan** : sur les 12 personnes entrées en phase 1, 7 ont intégré la phase 3. Sur ces 7 personnes : 6 ont obtenu le Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles, 1 est en emploi, 3 ont des propositions d'emploi, et 3 entrent en formation d'Accompagnant Éducatif et Social.

#### Perspectives 2026

- > Une concertation est en cours avec la Région Bretagne sur le renouvellement du dispositif en 2026. La Région et le CD22 s'interrogent sur la possibilité de dupliquer le dispositif sur un nouveau territoire, et sur un autre secteur d'activité en tension.



## AXE STRATÉGIQUE 2

### Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

#### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

#### 2-1 Dépasser les freins pour aller vers l'emploi

#### Action n° 18

Consacrer le rôle des infirmiers de territoire, acteurs clef dans la médiation en santé pour les allocataires du rSa accompagnés par les pôles sociaux du Département

#### Réalisations 2025

- Poursuite et fin du plan de formation
- Travail d'harmonisation sur la saisie des données dans SOLIS
- Réalisation des bilans d'activité 2024
- Suite à la décision de faire évoluer les missions des IDE, à compter du 1er janvier 2026, sur l'accompagnement des ARSA avec problématique de santé, travaux menés entre juillet et décembre sur la préparation de l'évolution de ces missions via 4 réunions du groupe de travail :
  - état des lieux des pratiques : contenu de l'accompagnement des ARSA jusqu'en 2025, partenariats, besoins, écueils, points forts...
  - définition des critères d'orientation sur la base de questionnaires pour les ARSA « flux » et « stock »
  - établissement de la file active, des notions de référence et co-intervention
  - définition du contenu de l'accompagnement
  - établissement d'un plan de formation « acculturation à l'insertion/parcours d'un ARSA/SOLIS/offres d'insertion/partenaires locaux... » et démarrage de celui-ci
- ...
- Changement d'appellation des « IDE » qui renvoie au diplôme mais pas aux missions : infirmier/infirmière santé insertion (ISI)

#### Freins/obstacles

- > Le déploiement de la LPE rend peu lisible la future file active / au nombre de nouveaux ARSA orientés en parcours social
- > Le changement majeur nécessite du temps pour l'appréhension des nouvelles missions et pratiques professionnelles

#### À signaler

- L'acceptation de la décision politique et de ses impacts est difficile pour les IDE

#### Indicateurs de suivi

- Retour/ressenti des ISI quant à leurs nouvelles missions, l'organisation de travail, les relations internes et externes : fin 2026
- Nombre de réunion d'animation fonctionnelle
- Nombre d'ARSA accompagnés/en file active - flux et stock
- Nombre de dossiers de demande d'AAH déposés et validés

#### Perspectives 2026

- > Ajustement au fil de l'eau de la file active, du contenu, etc.
- > Poursuite de la formation
- > Calage de l'animation fonctionnelle : souhait d'un binôme DDS-MdD, rythme soutenu au démarrage

## AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-2 Co-construire les accompagnements socio- professionnels entre acteurs

#### Action n° 19

Coordonner les parcours des personnes via des outils partagés : le logiciel Néoinsertion, le diagnostic 360...

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024 à 2027

Mise en suspens cause déploiement loi PE



## AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-2 Co-construire les accompagnements socio- professionnels entre acteurs

#### Action n° 20

Renforcer le rôle des conseillers parcours insertion au sein des Maisons du Département pour faciliter les liens entre les travailleurs sociaux et les acteurs sur les territoires

#### Réalisations 2025

- Création de nouveaux supports d'information :
  - RSA quel dispositif en fonction de mes besoins ?
  - Orientation des nouveaux allocataires RSA
  - Allocataire RSA, aidants
  - Guide parents solo
  - Procédure de sanctions du RSA
- Mise à jour et développement des supports déjà créés :
  - Newsletters insertion à destination des travailleurs sociaux
  - Flyer sur les commissions locales RSA et comités locaux
  - Contrat d'Engagement
- Organisation de rencontres, visites et participation à des Forums, événements :
  - ateliers à destination des travailleurs sociaux sur la Loi pour le Plein Emploi, les nouvelles modalités d'accompagnement des allocataires RSA ayant le statut ETI
  - organisation, animation et participation aux Comités locaux des usagers
  - participation aux réunions des SASP et présentation de partenaires et dispositifs
  - participation aux groupes de travail des CTEFI
  - points mensuels avec les partenaires : Forum des savoirs, France Travail, Mission locale, Elan...

#### Freins/obstacles

> Le contexte de déploiement de la Loi pour le Plein Emploi qui impacte les procédures, dispositifs...

#### À signaler

- Trois nouvelles CPI sont arrivées en 2025 à Lamballe, Guingamp et Dinan

#### Indicateurs de suivi

- Nombre de prescriptions (jusqu'au 31/10/2025) :
  - Actions de remobilisation : 41
  - O2R : 26
  - Diag'/peps : 2
  - Acco Glo : 187
  - SIAE : 156
  - DEGEMER : 12
  - Plateformes de mobilité : 33
  - EBE : 7

#### Perspectives 2026

> Rôle essentiel des CPI notamment comme relais auprès de leurs collègues travailleurs sociaux dans le contexte de déploiement de la Loi pour le Plein Emploi.

## AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-2 Co-construire les accompagnements socio- professionnels entre acteurs

#### Action n° 21

Simplifier et optimiser les parcours d'accompagnements en mobilisant les instances de concertation locales

#### Réalisations 2024

- Continuité des cellules d'orientation, organisées chaque mois par secteur SASP, où sont invités les partenaires de l'emploi pour l'évaluation de parcours d'insertion.
- Participation des CPI au Comité Technique d'Animation organisés par France Travail : en 2024
- Poursuite des travaux menés par le CTEFI de Saint-Brieuc-Lamballe à travers deux groupes de travail sur l'insertion des familles monoparentales et sur les services à la personnes.
- Installation du Comité Départemental Emploi Formation Insertion en février 2024 en format expérimental.

#### Freins/obstacles

#### À signaler

- Parution du décret n°2024-560 du 18 juin 2024 relatif aux comités territoriaux pour l'emploi
- Embauche d'une cheffe de projet chargée, en lien avec les services déconcentrés de l'État et les partenaires locaux, de définir une feuille de route départementale.

#### Indicateurs de suivi

- Production du guide pour les professionnels « Parent-solo, un chemin vers l'emploi »

#### Perspectives

Fusion Actions 21, 35 et 36



## AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-3 Développer de nouvelles modalités de mises en relation entre personne accompagnée/employeur/partenaire de l'insertion pour favoriser l'entrée en emploi

#### Action n° 22

Promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs de l'insertion par l'activité économique la démarche de « médiation active vers l'emploi » : « l'emploi d'abord » et le coaching renforcé

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024

Programmation ultérieure

**AXE STRATÉGIQUE 2****Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées****OBJECTIF OPÉRATIONNEL****2-3 Développer de nouvelles modalités de mises en relation entre personne accompagnée/employeur/partenaire de l'insertion pour favoriser l'entrée en emploi****Action n° 23**

**S'appuyer sur le réseau de l'économie sociale et solidaire pour proposer et soutenir les initiatives permettant un rapprochement entre les acteurs de l'insertion et ceux de l'économie**

**Objectif de l'action**

- Créer et animer un espace d'innovation et d'expérimentation réunissant les allocataires du rSa, les acteurs de l'insertion par l'activité économique, ceux de l'économie, des solidarités et de l'économie sociale et solidaire (ESS)

**Contenu de l'action et réalisation**

- > À travers cet espace d'innovation sociale, il s'agit de :
- produire et de mesurer des opportunités d'actions (ou micro-actions) à partir d'un diagnostic des parcours d'insertion sociale et professionnelle
  - expérimenter ces micro-actions sur des micro-territoires volontaires
  - modéliser et essaimer les micro-actions à l'échelle du territoire départemental
- > Mise en œuvre :
- développer une approche ascendante qui s'appuie sur une photographie des situations locales sur les 4 ou 5 bassins de vie principaux des Côtes d'Armor. La réalisation des travaux se fait en prenant appui sur des structures de l'économie sociale et solidaire ancrées localement et ayant une fonction réseau élargie : les Pôles ESS de territoire
  - > Chacune des photographies locales permettra d'émettre des hypothèses d'actions à expérimenter et de mobiliser les acteurs, les partenaires, les bénéficiaires.
  - développer une démarche d'innovation sociale - l'innovation sociale est la réponse à des besoins peu ou mal pourvus par les bénéficiaires eux-mêmes. Dans le cas présent, il s'agit de considérer que tous les acteurs sont des bénéficiaires (rSa, acteurs de l'insertion par l'activité économique, les acteurs économiques). Ils doivent donc être les premiers acteurs d'une conduite de changement permettant de meilleurs résultats, de meilleurs impacts.

**Bénéficiaires de l'action**

- Allocataires rSa, acteurs de l'insertion par l'activité économique, acteurs du monde économique, acteurs de l'économie sociale et solidaire, services départementaux en charge de l'insertion (*Direction du développement social et les Maisons du Département*)

**Pilote de l'action ou co-pilote**

- Réseau économique social et solidaire / pôles ESS - coordination Rich'ESS
- Conseil départemental 22 - Direction du développement social (*service insertion et économie sociale et solidaire*)

**Partenaires pressentis**

- **Acteurs de l'insertion par l'activité économique** : associations, structures d'insertion par l'activité économique, fédération des acteurs de l'insertion par l'activité économique, les missions locales...
- **Réseaux économiques** : ADE 22, club des entreprises inclusives 22, produit en Bretagne, Saint-Brieuc entreprises, les services de développement économique des EPCI du territoire.
- **Acteurs de l'économie sociale et solidaire** : Pôles ESS de territoires (Ouest Côtes d'Armor, Pays de Dinan, Centre Bretagne, Centre Ouest Bretagne, Pays de Saint-Brieuc), réseau germe armor (réseau de progrès des managers), le Tag22 (Incubateur d'entreprises ESS), fédération acteurs de la solidarité...

**Indicateurs de suivi**

- Réalisation ou non des différentes étapes du projet
- Niveau d'interconnaissance des acteurs : création de nouvelles formes de relations basées sur la production commune d'innovation sociale

**Phasage**

> 2023 à 2027

<p><b>AXE STRATÉGIQUE 2</b>  <b>Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées</b></p>	
<p><b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>  <b>2-3 Développer de nouvelles modalités de mises en relation entre personne accompagnée/employeur/partenaire de l'insertion pour favoriser l'entrée en emploi</b></p>	
<p style="text-align: center;"><b>Action n° 24</b>                  Poursuivre le déploiement dans les marchés publics des clauses sociales par la définition de volumes d'heures d'insertion et/ou de marchés réservés à des structures de l'IAE et/ou du handicap</p>	
<p><b>Réalisations 2025</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des heures d'insertion sur les marchés de prestations intellectuelles (770 heures définies en 2025 contre 315 heures en 2024) et sur les marchés de prestations de services (595 heures définies sur deux marchés)</li> <li>• Diversification des considérations sociales relatives à l'insertion : introduction de PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) dans certains marchés publics (un marché de prestations intellectuelles et un marché de second œuvre charpente)</li> </ul>	
<p><b>Freins/obstacles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Baisse du nombre d'achats du CD 22 donc baisse du nombre de marchés publics intégrant une clause sociale d'insertion (Certains marchés ont été annulés ou différés)</li> <li>&gt; Difficultés de recrutements de candidats éligibles à l'IAE sur certains territoires costarmoricains</li> <li>&gt; La perception de la clause sociale d'insertion considérée parfois comme une contrainte</li> </ul>	
<p><b>À signaler</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin des deux grosses opérations du CD 22 : le collège Prévert de Guingamp (7 609 heures d'insertion) et le collège Roger Vercel à Dinan (5 209 heures d'insertion) enregistrées depuis 2022.</li> </ul>	
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p> <p>(Conseil départemental maître d'ouvrage - Maj au 15/10/2025)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'heures d'insertion réalisées en 2025 : 2322h</li> <li>• Nombre de marchés réservés en cours en 2025 : 37</li> <li>• Nombre d'allocataires RSA ayant bénéficié d'une clause sociale en 2025 : 4</li> </ul>	<p><b>Perspectives 2026</b></p> <p>&gt; Cette action est à poursuivre : le développement des clauses d'insertion dans les marchés du Conseil départemental et notamment sur les marchés autres que les marchés de travaux, à savoir les marchés de services et de prestations intellectuelles conformément aux objectifs du SPASER 2023/2028.</p>

**AXE STRATÉGIQUE 2**

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès  
à un emploi durable pour les personnes accompagnées

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL**

2-3 Développer de nouvelles modalités de mises en relation entre personne accompagnée/employeur/partenaire de l'insertion pour favoriser l'entrée en emploi

**Action n° 25**

Accompagner les ateliers et chantiers d'insertion dans la consolidation ou l'évolution de leur offre pour une plus grande adéquation avec les besoins et profils des allocataires rSa

**Réalisations 2025**

- Les nouvelles modalités de financement ayant été mise en œuvre pour la 1ère année en 2024, les montants des subventions de fonctionnement ont été calculés pour la première fois, début 2025, au regard de l'atteinte des objectifs des ACI en 2024.  
Le bilan de cette première année d'application de ces modalités montre la pertinence des indicateurs, et la qualité des missions mises en œuvre par les ACI, puisque sur 14 ACI, 10 ont déclenché l'application de la subvention plafond.
- Mise en place de la nouvelle instance Commission Inclusion Insertion par l'Activité Économique (C2IAE), qui remplace la Commission Départementale Insertion par l'Activité Économique (CDIAE).

**Freins/obstacles**

- > Le nombre d'ETP conventionné a baissé en 2025. Il est passé de 301,99 ETP à 301,59 ETP. Selon les informations communiquées par la DDETS, celui-ci risque de diminuer à nouveau en 2026, ce qui fragilise les ACI
- > Baisse du taux de prise en charge du FSE à partir de 2026
- > Contentieux entre les ACI et le CD au sujet des dépenses prises en charge dans le cadre du FSE depuis 2022
- > Les ACI sont en difficulté financière et s'inquiètent sur leur pérennité à moyen et long terme

**À signaler**

- Les dialogues de gestion permettent d'échanger sur la consommation effective des ETP conventionnés entre les ACI, l'État, et le CD 22, sur l'atteinte des objectifs, ainsi que sur les perspectives 2026.

**Indicateurs de suivi**

- 301,59 ETP conventionnés fin 2025 pour 14 ACI
- Réunion de bilan des nouvelles modalités de financement effectuée avec les ACI. Celle-ci a donné lieu à un assouplissement de certains critères d'atteinte des objectifs.

**Perspectives 2026**

- > Mise en place d'une conférence des financeurs en lien avec la DDETS
- > Poursuite du soutien du CD sur l'aide au poste et la subvention de fonctionnement



**AXE STRATÉGIQUE 3**

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL**

3-1 Mieux connaître les personnes accompagnées en insertion

**Action n° 26**

Solliciter des remontées régulières d'éléments de diagnostic de la part des partenaires associatifs et institutionnels

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024 à 2027

Mise en suspens cause déploiement loi PE

**AXE STRATÉGIQUE 3**

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL****3-1 Mieux connaître les personnes accompagnées en insertion****Action n° 27**

Moderniser et fiabiliser les systèmes d'information et garantir l'interopérabilité des outils

**Réalisations 2025**

- Habilitations et formation du Forum des Savoirs à Suivi de Parcours - mars 2025
- Livraison de SOLIS RSA V12 - juin 2025
- Mise en recette puis en production - juillet 2025
- Habilitations et formation des coordonnateurs RSA à Suivi de Parcours - octobre 2025
- Habilitations et formation de la MSA à Suivi de Parcours - octobre 2025
- Mise à jour des paramétrages et procédures d'enregistrement dans SOLIS - 2025
- Évolution du paramétrage de l'outil de parcours XERUS - 2025

**Freins/obstacles**

- La qualité et fiabilité des flux
- Le retard de livraison des API
- Les limites techniques des API disponibles (l'affichage des données en provenance de France Travail ne peut s'effectuer que dossier par dossier, aucune donnée n'est stockée dans Solis, uniquement en lecture donc double saisie)
- La complexité du logiciel SOLIS, accentué par les délais de réponse de l'éditeur Arche MC2

**À signaler**

- > Les échanges avec France Travail sont réguliers et constructifs pour lever les limites techniques.
- > Les échanges avec l'éditeur Arche MC2 sont cordiaux mais des incompréhensions mutuelles demeurent.
- > Remise en question de la souveraineté sur la donnée et exploitation des données à des fins statistiques compromise, ce qui fragilise la compétence insertion du Département.

**Indicateurs de suivi**

- Nombre d'API : 7
- Nombre d'habilitations à Suivi de parcours : 55
- Nombre de collègues formés aux nouveaux outils : 11 coordonnateurs RSA + 5 au siège
- Nombre de structures partenaires/délégataires formés aux nouveaux outils : 2 structures

**Perspectives 2026**

- > Adapter les outils informatiques aux évolutions de la LPE en fonction des ouvertures des API et du traitement par Arche
- Accompagnement à l'utilisation du SI des professionnels de l'insertion
- Accompagnement au changement de pratiques et postures professionnelles des travailleurs sociaux
- Plan d'équipements pour les lieux de permanence en zone blanche
- Habilitations et formation d'Itinérance à Suivi de Parcours



### AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

#### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-2 Se doter d'instances de gouvernance partagées et concertées sur la vie du programme départemental d'insertion

#### *Fusion Action n° 28 et Action n° 32*

Créer un comité de suivi du Programme Départemental d'Insertion, composé des acteurs associés à son élaboration et réuni annuellement afin d'évaluer les réalisations de l'année et valider les propositions de nouvelles actions (n°28)  
Proposer un temps annuel « assises départementales de l'insertion » ouvert à l'ensemble des acteurs et notamment aux personnes accompagnées pour témoigner des actions et projets initiés sur les territoires dans l'année (n°32)

#### Réalisations 2025

- Réalisation des fiches bilan de la mise en œuvre des actions en 2025 par chacun des pilotes et en lien avec les co-pilotes + mise à jour du tableau d'avancement du PDI. Ces documents seront mis en forme d'un livret « Mise en œuvre du PDI - point d'étape 2025 »
- Tenue d'un temps fort sur un format d'une demi-journée avec comme fil rouge « Insertion 360° : Acteurs et Solutions » sur le site de l'AFPA à Loudéac le 16 décembre 2025.  
Un parcours immersif a été proposé aux participants afin de rencontrer et échanger les acteurs locaux de l'insertion mobilisés pour construire des parcours d'accompagnement sur mesure pour les allocataires du RSA.
- Des partenaires mobilisées pour participer au parcours immersif pour présenter et échanger sur leurs dispositifs : l'AFPA (ACI garage social, le village des solutions et formations proposées sur le site de Loudéac) la Région (formation), Alter Interim, le Forum des Savoirs (cité des métiers et parcours Objectif Emploi), France Travail (Accompagnement Global), l'auto-école solidaire d'Adaléa et la MdD de Loudéac (CPI et travailleur social)
- Les structures partenaires du PDI ont été invitées à ce temps fort de l'insertion

#### Freins/obstacles

> Conception de la journée : demande très chronophage

#### À signaler

#### Indicateurs de suivi

- Réalisation des fiches de bilan 2025
- 67 personnes présentes au temps fort 2025 insertion

#### Perspectives 2026

> Organisation d'un nouveau temps fort Insertion.

### AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

#### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-2 Se doter d'instances de gouvernance partagées et concertées sur la vie du programme départemental d'insertion

#### Action n° 29

Créer et animer un comité d'usagers départemental, composé des représentants locaux des allocataires RSA, pour notamment l'associer au suivi du programme départemental d'insertion

#### Réalisations 2025

- Travail sur le déploiement de comités locaux d'usagers
- Avis sur les scénarios et outils pour l'accompagnement des allocataires RSA / Travaillants indépendants
- Préparation et participation à la formation à destination des représentants des allocataires RSA qui siègent en Commission locale RSA
- Préparation et rencontre avec Christine Orain-Grovalet, 8ème vice-présidente déléguée à l'Insertion, à l'Action sociale, à l'Économie sociale et solidaire et à l'Égalité femmes-hommes.
- Travail sur la thématique du logement avec le conseiller technique logement
- Retour sur l'évaluation de la participation des allocataires RSA aux Commissions locales RSA et enseignements à en tirer
- Travail sur la mise en œuvre de la Loi pour le Plein Emploi et le décret sanctions

#### Freins/obstacles

- > Pour certains représentants, il est difficile de se mobiliser pour chaque réunion
- > Pas de représentants réguliers de la MdD de Saint-Brieuc/Lamballe

#### À signaler

- > Les représentants des allocataires ont pu participer à des événements proposés par le département comme le Festival du film social, la journée départementale logement, la journée départementale insertion, journée du CRPA sur le RSA, etc.

#### Indicateurs de suivi

- 5 réunions sur la journée
- 12 allocataires du RSA
- 7 professionnels des Maisons du Département

#### Perspectives 2026

- > Cette action est à poursuivre.



**AXE STRATÉGIQUE 3**

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL**

3-2 Se doter d'instances de gouvernance partagées et concertées sur la vie du programme départemental d'insertion

Action n° 30 organiser annuellement une conférence des financeurs des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)	
Objectif de l'action	
Contenu de l'action et réalisation	
Bénéficiaires de l'action	Pilote de l'action ou copilote
Partenaires pressentis	
Indicateurs de suivi	Phasage > 2024 à 2027

Programmation ultérieure

**AXE STRATÉGIQUE 3**

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL**

3-3 Garantir l'interconnaissance entre les acteurs sur les territoires

**Action n° 31**

Impulser une démarche d'aller vers de la part des acteurs de l'insertion et de la formation via des rencontres programmées en direction des prescripteurs et du public

**Réalisations 2025**

- Participation à différents forums : Rencontres de l'emploi, Forum de l'Emploi et de la Formation, Forum de l'insertion, créateurs d'entreprise, forum des aidants, ...
- Participation et/ou co-animation aux événements pilotés par France Travail, Missions locales ou autres partenaires : job dating, informations collectives, Défis Métiers, rdv de l'IAE, Actions collectives, Carrefour social, ...
- Participation à différents groupes de travail : l'insertion des personnes en souffrance psychique, CTEFI, mobilité,
- Poursuite des forums « Parents solos »
- Temps d'interconnaissance avec les partenaires du forum parents solo
- Organisation de temps d'interconnaissance des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle
- Participation aux COTECH, comités de suivi des différents dispositifs
- Participation aux commissions des ACI, dialogue de gestion ACI
- Participation aux Comités Locaux pour l'Emploi et aux Commissions de parcours, TZCLD
- Organisation et animation de la journée Portes Ouvertes MdD sur la thématique insertion
- Organisation et participation à la journée « faites de la solidarité »
- Visites organisées dans différentes structures à destination des TS (visite ACI, ACI EBE, Épicerie Sociale)
- Organisation de permanences partenaires en MdD (Acco Glo, forum des savoirs, Elan, etc.) permettant l'interconnaissance TMS/partenaires
- Mise en place de la crèche éphémère « le coin des libellules » à la MdD de Saint-Brieuc ville
- Mise en place d'action collective (Exemple à Saint-Brieuc : ateliers de land ART pour les ARSA et Demandeurs d'Emploi avec participation des partenaires)
- Participation à des webinaires : Idealco (Mobilités, illettrisme) et présentation de DORA
- Participation/organisation d'actions en partenariat avec les animatrices de développement social et du territoire

**Freins/obstacles**

- > mobilité des personnes
- > éloignement de l'emploi
- > mode de garde
- > santé
- > motivation
- > mobilisation durable des TS

**À signaler**

- Questionnement quant au canal de communication car peu de participation des ARSA par rapport au nombre d'invitations envoyées
- Poursuivre la mutualisation et articulations entre les partenaires sur l'organisation d'évènements
- La richesse des temps d'interconnaissance qui sont appréciés et productifs
- Absence de CPI sur le site de Couronne durant plusieurs mois.

**Indicateurs de suivi**

- Nombre de participants professionnels : non connu
- Nombre d'allocataires rSa : non connu

**Perspectives 2026**

- > Cette action est à poursuivre



### AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

#### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-3 Garantir l'interconnaissance entre les acteurs sur les territoires

#### Action n° 32

Proposer un temps annuel « assises départementales de l'insertion » ouvert à l'ensemble des acteurs et notamment aux personnes accompagnées pour témoigner des actions et projets initiés sur les territoires dans l'année

Fusion Actions 28 et 32

### AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

#### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-3 Garantir l'interconnaissance entre les acteurs sur les territoires

#### Action n° 33

Déployer une plateforme numérique pour informer sur l'offre de formation, d'insertion et d'emploi disponible pour les personnes

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024 à 2027

Action arrêtée - pas de déploiement de Néojob



## AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-4 Permettre une traduction de la politique départementale à l'échelle des territoires

#### Action n° 34

Promouvoir la création de comités d'usagers à l'échelle de chaque établissement public de coopération intercommunale

#### Réalisations 2025

- À la MdD de Dinan : un comité local regroupe des usagers et des professionnels. Pour cette année, 4 journées de rencontres ont eu lieu avec 10 usagers et 10 professionnels. Cette rencontre a permis d'identifier des sujets à travailler tels : améliorer l'accueil en MdD, travailler la première rencontre, favoriser l'égalité dans la relation.
- À la MdD de Saint-Brieuc, ville : un comité local des usagers existe avec une rencontre par mois du comité et des réunions intermédiaires avec quelques-uns pour travailler sur des sujets précis. Temps de réflexion sur de nouveaux projets : groupe de marche, café rencontre. Recrutement de nouveaux participants (allocataires et professionnels).
- À la MdD de Loudéac : création du comité local « Café des idées » en mars 2025, ouvert à toute personne accompagnée ou concernée par un service du pôle social de la MdD+agents MdD. 4 rencontres ont eu lieu en 2025. 8 personnes accompagnées+5 professionnels. Projet de travailler sur une meilleure communication des services de la MdD : comment mieux faire connaître ce qu'on fait, lever les a priori, etc. Implication des participants dans d'autres projets : Faites de la solidarité du 16/10, CRPA, journée départementale insertion du 16/12, etc.
- À la MdD de Lannion : création d'un Comité Local d'Usagers en co-animation avec l'animatrice de développement social et la CPI, (12 professionnels et 8 ARSA, 4 rencontres), interconnaissance et présentation en binôme, validation de la charte de fonctionnement, utilisation d'une trame de questionnement et réflexion en binôme (pro + ARSA) pour faire émerger les manques et proposer des actions.
- À la MdD de Guingamp : une première réunion pour la mise en place d'un comité d'usagers au sens large a eu lieu le 3/10 ; d'autres sont programmées sur cette fin d'année.

#### Freins/obstacles

> L'absence de mobilité freine la participation des usagers  
Contrats courts de la CPI sur la MdD Saint-Brieuc, site Couronne et Lamballe qui n'a pas permis la création d'un comité des usagers

#### À signaler

- Afin de continuer le déploiement des comités locaux, intérêt de former des professionnels à l'animation de démarches participatives comme l'ont fait les deux animatrices de la MdD de Dinan.
- Cette démarche est chronophage pour les professionnels qui la portent (en sus de leurs missions habituelles).

#### Indicateurs de suivi

- 4 réunions du comité local à Loudéac
- 1 participation au CRPA à Morlaix
- 4 réunions du comité local à Dinan
- 4 réunions à Lannion
- 6 réunions du comité des ARSA + 2 à venir à Saint-Brieuc.

#### Perspectives 2026

> Cette action est à poursuivre

## AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-4 Co-construire les accompagnements socio-professionnels entre acteurs  
Permettre une traduction de la politique départementale à l'échelle des territoires

#### *Fusion Action n° 21, Action n° 35 et Action n° 36*

*Simplifier et optimiser les parcours d'accompagnements en mobilisant les instances de concertation locales (n°21)*

*Promouvoir la construction des Plans Locaux d'Insertion (n°35)*

*Encourager les expérimentations et initiatives locales pour répondre au plus près aux besoins des personnes en insertion dans leur bassin de vie (n°36)*

#### Réalisations 2025

- Conformément au décret n°2024-560 du 18 juin 2024 relatif aux comités territoriaux pour l'emploi,
- Le Comité départemental pour l'emploi, la formation et l'insertion (CDEFI) a été installé le 28 février 2025. Co-présidé par le préfet et le Président du Département, il s'est réuni pour le 2ème fois le 11 septembre pour partager les feuilles de route locales et adopter sa feuille de route départementale.  
Pour rappel : le CDEFI est l'Instance de pilotage stratégique, assurant la mise en œuvre des politiques d'insertion des publics éloignés de l'emploi tels que les allocataires du RSA, les demandeurs d'emploi en situation de handicap, les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes en difficulté d'insertion... A cet effet, le CDEFI adopte une feuille de route départementale partagée, qui arrête les priorités en matière d'EFI.
- La Commission inclusion et insertion par l'activité économique (CIIAE), compétente sur les sujets portant sur l'inclusion et l'insertion par l'activité économique, reprend les missions du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE). Elle a été installée le 19 mai.  
Elle s'est réunie le 24 novembre et a notamment adopté son programme d'actions pluriannuel IAE.
- Les Comité territoriaux Emploi, Formation, Insertion (CTEFI) costarmoricains ont été installés sur les territoires de St Briec/Lamballe, Dinan et Guingamp/Lannion respectivement les 4 avril, 10 juin et 2 juin.  
Le CTEFI interdépartemental du Centre Bretagne (Pontivy/Ploërmel/Loudéac) a également été installé le 20 mai. Celui du Centre Ouest Bretagne a été installé en novembre 2025
- Ces instances de gouvernance locale se réunissent et travaillent dans un parfait esprit partenarial entre acteurs de l'EFI.  
Les feuilles de route adoptées sont le reflet des problématiques et enjeux locaux identifiés et visent à y apporter des réponses collectives, adaptées en mobilisant les moyens existants ou en expérimentant.
- Les feuilles de route locales alimentent la feuille de route départementale, selon le principe itératif.
- La FdR départementale a été construites autour des principes suivants :
  - consolider les axes de travail retenus dans les FdR locales des CTEF
  - répondre aux problématiques et enjeux du territoire, telles qu'identifiés par les diagnostics de France Travail et par les acteurs de l'EFI costarmoricains
  - s'inscrire dans les orientations nationales



**Freins/obstacles**

- L'animation des instances « politiques » et de travail qui en découlent nécessite la mobilisation des techniciens du CD, de la DDETS et de la Région et sont assez chronophage
- Cette gouvernance ne confère pas de moyens supplémentaires mais de la mise en commun, de la mutualisation d'ingénierie, de dispositifs... Les actions doivent être financées sans apport ou enveloppe mobilisable.

**A signaler**

Les relations partenariales sont fluides et constructives.

**Indicateurs de suivi**

- Mise en place des instances de gouvernance : 6/6
- Nombre de feuilles de route adoptées : 6/6
- Nombre d'actions figurant dans les FdR engagées : 80 %
- Impacts des actions menées qualitatifs et quantitatifs – tableau de bord RESANA : en 2026

**Perspectives 2026**

- > suivi de la mise en œuvre des feuilles de route
- mesure de leurs impacts
- suivi de la dynamique des instances et des groupes de travail

### AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

#### OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-4 Permettre une traduction de la politique départementale à l'échelle des territoires

Action n° 36	
Encourager les expérimentations et initiatives locales pour répondre au plus près aux besoins des personnes en insertion dans leur bassin de vie	
Objectif de l'action	
Contenu de l'action et réalisation	
Bénéficiaires de l'action	Pilote de l'action ou co-pilote
Partenaires pressentis	
Indicateurs de suivi	Phasage > 2024 à 2027

Fusion actions 21-35-36





## Département des Côtes d'Armor

Direction développement social  
9 place du Général de Gaulle  
CS 42371  
22023 Saint-Brieuc cedex 1



Département Infos Services  
02 96 62 62 22

[cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr)   

